

LE LOGEMENT

LES REFUS DE LA SCHL QUANT À LA CONSTRUCTION À PROXIMITÉ DES AÉROPORTS

M. P. M. Mahoney (Calgary-Sud): Ma question s'adresse au ministre d'État chargé du Logement. Pourrait-il nous assurer que la SCHL refusera son financement aux développements domiciliaires situés près des aéroports et qui violent les règles établies par le ministre des Transports en ce qui concerne l'utilisation du terrain compatible?

L'hon. Robert K. Andras (ministre d'État): Selon moi, les renseignements concernant les règles pour l'utilisation des terrains compatibles n'ont pas encore été publiés, mais je peux assurer l'honorable député que des consultations ont lieu présentement avec le ministre des Transports sur la révision des exigences de la SCHL pour les développements domiciliaires afin de s'assurer de l'intelligence des points de vue.

M. Mahoney: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre entrevoit-il la possibilité de retarder le financement pour des violations éventuelles tant que les règles ne seront pas publiées?

L'hon. M. Andras: Nous étudierons la chose.

* * *

LA SÉCURITÉ SOCIALE

LE NOMBRE D'ASSISTÉS—LA QUESTION DES SECOURS D'URGENCE

M. S. Perry Ryan (Spadina): Ma question s'adresse au premier ministre. Étant donné que dans l'agglomération torontoise les assistés sociaux se sont chiffrés à 47,079 le mois dernier, soit une hausse de 50 p. 100 au regard du même mois l'an dernier, et que, selon les prévisions, ce chiffre augmentera de 50 p. 100 au cours des cinq prochains mois, le gouvernement se propose-t-il de faire des versements de secours d'urgence à cette ville et aux autres villes du Canada aux prises avec le même problème?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Comme le député ne l'ignore pas, le gouvernement fédéral fournit 50 p. 100 de chaque dollar d'assistance en vertu du Régime d'assistance publique du Canada. Cette réponse devrait suffire, me semble-t-il.

M. Ryan: Étant donné que ce sont ceux qui peuvent travailler qui s'ajoutent maintenant à nos listes et que le versement de 50 p. 100 ne suffit pas à régler le problème, le gouvernement envisagerait-il de donner à ces personnes une allocation de 100 p. 100 étant donné que la ville déclare que c'est la politique anti-inflationniste du gouvernement qui est responsable de cette situation?

M. l'Orateur: A l'ordre. La dernière partie de la question du député n'est pas réglementaire.

LES FINANCES

LA RÉDUCTION DES TAUX D'INTÉRÊT BANCAIRE

M. S. J. Korchinski (Mackenzie): J'ai une question à poser au ministre des Finances. Est-il compatible avec la politique gouvernementale que les banques à charte abaissent leurs taux d'intérêt sur les prêts en fonction des récentes baisses consenties par la Banque du Canada? Si oui, aura-t-il l'obligeance de consulter ces banques afin de savoir pourquoi elles hésitent à abandonner leurs taux d'intérêt élevés, ce qui ne contribue certainement pas à la lutte contre le chômage?

L'hon. E. J. Benson (ministre des Finances): Je crois qu'elles le devraient, et je me ferai un plaisir de les consulter.

M. Korchinski: Le ministre fera-t-il rapport à la Chambre à ce sujet?

L'hon. M. Benson: Certainement.

* * *

LA SÉCURITÉ NATIONALE

LA LOI SUR LES MESURES DE GUERRE—LES ARRESTATIONS ET LES ÉLARGISSEMENTS

M. T. C. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles): Monsieur l'Orateur, je veux adresser une question au solliciteur général. Le ministre peut-il maintenant nous donner les chiffres qu'il possède quant au nombre de personnes détenues en vertu du Règlement établi sous l'empire de la loi sur les mesures de guerre et au nombre de celles qui ont été relâchées, étant donné que les chiffres qu'il a cités à la Chambre mercredi ne semblent pas concorder avec ceux qu'a publiés le procureur général du Québec. Le ministre peut-il nous dire aussi le nombre de personnes contre lesquelles des accusations ont été portées et si ces individus ont pu communiquer avec leur famille et retenir les services d'un avocat?

L'hon. G. J. McIlraith (solliciteur général): Je suis très heureux d'avoir l'occasion de tirer cette affaire au clair. Le nombre de personnes relâchées—c'est-à-dire qui avaient été détenues en vertu des pouvoirs spéciaux—s'élevait à 102 hier soir. Le nombre de détenus s'établissait à 232. Le député remarquera que, lorsqu'on fait l'addition, on obtient 334, ce qui est inférieur à ce qui a déjà été donné. J'obtiens des renseignements précis, mais il semble...

M. l'Orateur: A l'ordre. Il me semble que le temps presse et que d'autres députés voudraient poser des questions.

M. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Quand un ministre dit que 379 personnes ont été détenues et que le chiffre est maintenant de 334, je trouve extrêmement important que nous sachions ce qui est arrivé à ces personnes. Je n'insisterai pas, car il est tard, mais le ministre devrait prévoir pour lundi une déclaration complète sur le nombre de personnes qui ont été détenues, le nombre de celles qui ont été relâchées et sur d'autres détails.

M. l'Orateur: A mon avis, cela pourrait se faire au début de la semaine prochaine, mais la période de ques-